

LE PETIT ÉCHO

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois

Ils sont payables d'avance, et sont continués d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne	BUREAU ET RÉDACTION	Paris
et	Librairie E. LEMARIÉ	et
départements limitrophes	A DAMMARTIN-EN-GOËLE	les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

16 *Décembre*. — Discussion à la Chambre, de l'interpellation de M. Viviani, relative à la sanction que le gouvernement compte donner aux résultats de l'enquête parlementaire au sujet de l'élection de M. Barbissol à Narbonne. L'orateur profite de cette circonstance pour mettre en cause M. Barthou qui occupait sous le cabinet Méline, le ministère de l'Intérieur, et qu'il accuse d'avoir pratiqué le système de la candidature officielle. Ce débat très mouvementé se termine par un ordre du jour accepté par le gouvernement, et condamnant la candidature officielle, quel que soit le parti auquel elle profite.

17 *Décembre*. — Le parquet de Reims opère à Fismes, une importante perquisition au domicile du père d'un ancien soldat d'artillerie soupçonné d'espionnage et arrêté récemment à Paris.

— Le paquebot *Djennah*, courrier de la Réunion et de Madagascar apporte à Marseille la nouvelle de quelques soulèvements d'indiens et d'arabes mécontents, dans la province de Sambirano, et sur quelques autres points de notre grande île africaine. Des mesures sérieuses sont prises en vue de réprimer les désordres.

18 *Décembre*. — Élection sénatoriale dans l'Eure. M. Thorel, député, est élu.

— Une épouvantable catastrophe se

produit à Paris, rue des Apennins. Une maison de six étages en construction, s'effondre subitement, ensevelissant sous ses débris une quarantaine d'ouvriers, dont six sont tués et onze grièvement blessés.

19 *Décembre*. — Une dépêche du Caire annonce que le commandant Marchand et sa troupe ont évacué Fashoda le 11 courant à huit heures et demie du matin, se dirigeant vers la rivière Sobat.

— Les interpellations de M. Lasies et Millerand, touchant l'affaire Dreyfus, provoquent une importante déclaration de M. de Freycinet, ministre de la guerre, qui, au nom du gouvernement affirme que toutes les précautions nécessaires seront prises pour éviter toute indiscrétion, au cas où les pièces du dossier secret intéressant la sécurité de l'État, seraient communiquées à la Cour de Cassation.

20 *Décembre*. — L'instruction concernant l'affaire d'espionnage ayant amené l'arrestation d'un ancien soldat d'artillerie, Victor Decrion, ancien agent de la sûreté générale, est poursuivie avec activité. Un brigadier d'artillerie, Groux, en garnison à Givet, également arrêté pour complicité, avoue avoir fourni à un de ses parents, du nom de Le Rendu, des renseignements et des dessins concernant le canon à tir rapide de 75 millimètres.

21 *Décembre*. — M. Félix Faure, Pré-

sident de la République, accompagné de M. Ch. Dupuy, président du Conseil, ministre de l'Intérieur, visite l'hôpital Broca.

— Obsèques des victimes de la catastrophe de la rue des Apennins. Une foule considérable assiste à cette funèbre cérémonie.

— Le prince Georges de Grèce est mis en possession de son gouvernement de l'île de Crète.

22 Décembre. — Une épidémie très redoutable d'influenza qui sévit depuis quelque temps aux Etats-Unis, cause un très grand nombre de victimes et nécessite des mesures de préservation particulièrement sévères.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Le Conseil municipal de Dammartin s'est réuni vendredi dernier sous la présidence de M. Hémar, maire, assisté de MM. Moreau adjoint, Dupille Léonor, docteur Beuve, de Chalambert, Dupille Stanislas, Duru, Berger, Lemarié, Godefroy.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Maire a donné communication d'une lettre de l'administration des contributions indirectes, avisant la ville qu'en vertu d'une loi toute récente, elle est autorisée à surseoir jusqu'au 31 X^{bre} 1899 à l'application de la loi pour le dégrèvement des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques et à leur remplacement par une surtaxe sur les alcools.

Le Conseil ne jugeant pas nécessaire de modifier immédiatement l'ancien état de choses, conclut en faveur de l'ajournement.

M. Vincent Emilien, en sa qualité de rapporteur de la Commission des eaux, annonce au Conseil que cette commission s'est réunie conformément au désir qui lui en a été exprimé par M.

le Maire, et, qu'après s'être rendue à Ève, accompagnée du représentant de la maison Frager, cette Commission a pris les dispositions nécessaires pour l'établissement d'un compteur à la prise d'eau de la commune d'Ève, et a reçu de l'ingénieur spécialiste les renseignements concernant la pose de ce compteur.

Un devis de la dépense devra être envoyé prochainement à la mairie.

Après avoir reçu de M. de Chalambert, Président du Conseil de Fabrique, communication d'un dossier concernant un legs de 2.500 fr. par feu Mme Moreau-Legrès, à la paroisse de Dammartin, le Conseil confirme et approuve la décision prise à ce sujet par le Conseil de Fabrique.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à deux heures.

— Le théâtre des Folies-Parisiennes donnera aujourd'hui dimanche, salle Béry: *Le Bailly de Rodez ou l'honneur d'un soldat*, grand drame en trois actes et six tableaux.

On commencera par un vaudeville du répertoire.

BETZ

M. Boulogne Francis, charretier chez M. Meunier, à Betz, charroyait des arbres la semaine dernière à Raray, dans le parc de M. le comte de la Bédoyère, lorsque, par suite de la chute d'un jeune baliveau qui le renversa, un gros arbre qu'il charroyait lui passa sur le bras droit et le lui cassa net entre le coude et le poignet.

Le blessé a reçu de M. le Dr Reilhac, de Betz, les soins nécessaires.

NANTEUIL

Nous apprenons d'une source que nous avons lieu de croire autorisée, la nouvelle qu'un legs important vient d'être fait à la commune de Nanteuil-

le-Haudouin, pour la fondation d'un hospice cantonal de quatorze lits.

Nous nous en réjouissons pour la classe laborieuse du canton de Nanteuil qui sera au moins assurée, d'avoir aide et assistance, en cas de besoin.

SAINT-SOUPPLETS

Le 11 décembre, le garde de Saint-Soupplets entendait devant chez lui un vacarme épouvantable.

Il sortit et aperçut Harter Marcel complètement ivre, qui lui dit :

— Ah! c'est toi le garde-champêtre, tu n'es qu'un sal...

Le garde lui déclara procès-verbal et voulut l'arrêter: ce fut peine perdue, Harter se débattit comme un beau diable, et le garde fut obligé d'avoir recours aux gendarmes.

Leur apparition calma un peu Harter, mais quand on lui demanda son état-civil il fit de fausses déclarations et s'est écrié :

— Tas de sal... si c'était un voleur ou un assassin vous ne m'arrêteriez pas.

1 mois de prison à ce drôle pour injures au garde, 5 fr. d'amende pour ivresse et 11 fr. pour tapage.

(Publicateur

VILLEVAUDÉ

Le sieur Gueux était en retard le 5 décembre au matin. Aussi, courait-il pour essayer, malgré le proverbe, de rattraper le temps perdu.

En passant devant le château, il fut poursuivi par le chien de M. Voisin, jardinier.

Pour se débarrasser du gêneur, Gueux lui allongea un vigoureux coup de pied.

M. Voisin, vit son chien rouler à terre et pria Gueux de s'arrêter un instant. Quand il l'eut rejoint, il lui reprocha d'avoir tué (la bête n'était

qu'étourdie) un pauvre chien inoffensif, lança un vigoureux coup de poing dans l'œil de Gueux.

Depuis Gueux a vu des spécialistes qui ont déclaré l'œil perdu.

Bien qu'un arrangement soit intervenu entre Gueux et son agresseur, le tribunal condamne ce dernier à 15 jours de prison et 25 fr. d'amende, avec bénéfice de la loi Béranger, en raison de ses bons antécédents.

VACANCES DU JOUR DE L'AN

A l'occasion du nouvel an, M. le Préfet accorde un jour de congé aux élèves des écoles publiques.

M. l'Inspecteur d'Académie a décidé en outre que les classes du mercredi 4 seraient reportées au jeudi 5.

En conséquence, les Ecoles publiques vaqueront du samedi soir 31 décembre après la classe, au Jeudi 5 Janvier à l'heure réglementaire.

Entre ci c'temps-là

L'année dernière, à l'époque où les lilas commencent à reverdir et où le ramage des petits oiseaux annonce le prochain retour du printemps, un banquet confraternel réunissait, à Dammartin, un groupe de notabilités du canton.

Au dessert, M. Léonor Dupille, qui professe, comme on sait, avec un talent justement apprécié, le culte des Muses, disait quelques vers, fort bien tournés du reste, sur une vieille locution locale, trouvant alors une application toute d'actualité, et dont on s'égayait fort, sans à penser à mal.

Chacun des invités ayant eu la facilité de se procurer un exemplaire de cette pièce humoristique, s'empressa d'en profiter. Le temps passa, les feuilles, vertes alors, tombèrent, mais les écrits restent et un correspondant



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice

CB

SHAS



0 000000 110532

de l'indépendant trouva plaisant d'adresser à ce journal cette chanson avec une lettre datée de Dammartin et non signée, mais dont la disposition typographique semblait indiquer l'auteur de la pièce de vers comme signataire de la lettre. Beaucoup de lecteurs s'y sont trompés, aussi M. L. Dupille s'empressa-t-il d'adresser à l'Indépendant, la lettre suivante qui parut dans le n° de Mardi dernier :

Monsieur le directeur.

Vous avez cru devoir publier, sans non autorisation, un léger badinage grammatical inspiré par une locution bizarre de la Brie : *Entre ci c'temps-là*.

Je vous prie de vouloir bien insérer cette lettre comme protestation contre toute personnalité qu'on pourrait chercher dans cette chanson uniquement littéraire et fantaisiste. La date de sa production est importante : elle est déjà ancienne, puisqu'elle a été dite « à la Lice-Chansonnière » à Paris, en avril dernier.

Veuillez agréer, etc

L. DUPILLE

Toujours le Chemin de Fer !

Pour répondre à un entrefilet de la *Petite Gazette* du 11 Décembre dernier, M. Edmond Labour croit devoir faire publier dans l'Indépendant du 18 Décembre, la lettre que voici et qu'il prétend avoir reçue d'un électeur :

Mon cher Monsieur,

Je dois vous avertir que certains membres de l'ex-comité Studer continuent leur campagne contre vous. Un de ces Messieurs répétait partout dernièrement que le chemin de fer ne se faisait pas parce que vous avez été nommé Conseiller général : qu'au contraire, M. Hutin aurait fait aboutir rapidement le projet à la satisfaction de tous. Je tiens à vous répéter ce propos, parce que, si la majorité n'y croit pas, quelques-uns malheureusement se laissent toujours prendre à ces boniments.

Vous ferez de cette lettre ce que vous voudrez et pourrez la publier si cela vous fait plaisir.

Je vous salue bien.

Afin de donner à cette prétendue

divulgation, — qui est au fond l'expression fidèle des sentiments de tous nos compatriotes, — la sanction qu'elle comporte, M. Ed. Labour la fait suivre d'une sorte de manifeste dans lequel il éprouve le besoin de rappeler encore la part active qu'il a prise, l'année dernière, lors de la réunion de la commission d'enquête, à la défense du projet de chemin de fer de Meaux à Dammartin. Il ajoute ensuite que dans le rapport rédigé le 26 août dernier, d'un commun accord, par M. Menier et lui, rapport qui a été approuvé par le Conseil général tout entier, il était dit : « *Que conformément à la délibération du 19 avril précédent, les promoteurs de la Société anonyme en formation du chemin de fer de Dammartin-ville à Dammartin-gare avaient été invités à justifier de l'existence des ressources dont ils pouvaient disposer, et à conclure un accord avec la Compagnie du Nord, pour l'exploitation de la ligne.* »

« Qu'il résultait de renseignements et notamment d'une lettre de M. le Maire de Dammartin, que des capitaux relativement considérables ont été déjà souscrits et que les promoteurs de l'entreprise s'en occupent très activement ; que des pourparlers ont été engagés avec MM. les ingénieurs qui paraissent favorables au projet. »

Mais, ajoute ironiquement, comme conclusion à son manifeste, M. Edmond Labour, après avoir déclaré qu'il assurerait son concours à la société du Chemin de fer de Dammartin-gare à Dammartin-ville :

C'est à cette Société d'agir maintenant.

Il faut d'abord qu'elle se fonde :

Ensuite :

1° *Qu'elle justifie de l'existence des ressources financières qu'elle dit avoir.*

2° *Qu'elle s'accorde avec la Compagnie du Nord, pour l'exploitation de la ligne.*

Bien que M. Edmond Labour déclare positivement dans le susdit manifeste, *ne vouloir entrer en discussion qu'avec un Conseiller général qui soit au courant de la question*, nous nous permettrons, n'ayant pas l'avantage d'avoir à la rédaction de la *Petite Gazette*, plus spécialement visée, un Conseiller général, nous nous permettrons, dis-je, sinon de discuter, tout au moins de renseigner, en notre qualité de simple actionnaire de la nouvelle société, le représentant du canton de Dammartin, qui ne nous fait pas l'effet, malgré ses affirmations répétées, d'être très fervent partisan du chemin de fer en question.

Nous lui apprendrons donc :

1° Que la société anonyme du chemin de fer de Dammartin-gare à Dammartin-ville est bel et bien constituée par acte passé devant MM^{es} Michel et Fauvel, le 16 Avril 1898, et enregistré à la même date.

2° Que les ressources financières dont elle dispose s'élèvent à près de cent vingt mille francs.

3° Qu'en ce qui concerne le règlement de la convention avec la Compagnie du Nord, ce serait probablement chose faite depuis longtemps, si M. l'ingénieur Hutin, qui s'est vivement intéressé dès le principe, à ce projet, et qui est dans les meilleurs termes avec MM. les ingénieurs en chef de la Compagnie du Nord avait été élu Conseiller général.

Néanmoins, hâtons-nous d'ajouter

qu'on en sera quitte pour un retard de quelques mois, car grâce au concours dévoué de notre député, tout laisse prévoir qu'à sa prochaine session du mois d'Avril, le Conseil général sera en possession des pièces qu'il réclame et pourra fixer le montant de la subvention qu'il désire attribuer au Chemin de fer de Dammartin.

Espérons encore que M. le Conseiller général du canton de Dammartin saura profiter de cette circonstance pour mettre enfin ses promesses à exécution.

NICARAGUA ET PANAMA

Les Américains vont faire le canal de Nicaragua. Il le feront vite, parce qu'ils sont, pour ainsi dire, à pied d'œuvre, parce que l'argent ne leur manque pas et que leur audacieuse initiative méprise les difficultés dont on peut venir à bout avec de la résolution, de la tenacité, des machines et des dollars.

Et nous, qu'est-ce que nous ferons à Panama ? Plus rien. C'est fini !

Avec notre emballement national pour les causes bruyantes et pour les polémiques scandaleuses, nous avons totalement oublié qu'il y avait plus d'un milliard et demi de l'épargne française engagé dans l'entreprise du canal interocéanique. Nous avons dénoncé, démasqué, des parlementaires coupables d'avoir flirté avec la Compagnie ; nous avons emprisonné un ministre prévaricateur.

Et puis, ce grand effort accompli, nous nous sommes reposés, non pas sur nos lauriers, mais sur notre fumier, sans souci de ce qu'il allait arriver.

Résultat : le canal en panne pour l'éternité !

Les dragues continueront à se rouiller et à pourrir sur les chantiers abandonnés. Les tranchées ouvertes

seront à peu près comblées par les alluvions du vent et de la pluie. Les montagnes tendues se rejoindront. Bientôt, du gigantesque travail commencé, il ne restera plus à la surface de l'isthme qu'un vague croquis entamant à peine le sol. Les maisons édifiées à grand-peine et à grand prix autour des travaux s'émietteront sans qu'on essaye même de les étayer.

Le canal de Panama était une grande œuvre à laquelle il a manqué, pour être menée à bonne fin, une volonté tenace et énergique: celle-là même qui avait soutenu de Lesseps dans le percement de l'isthme à Suez. Cet appui, c'était celui de l'empereur Napoléon III, sans lequel il est probable qu'aujourd'hui les sables du désert recouvriraient les essais infructueux des ingénieurs. Ce n'est pas sous le régime anarchique, que signalait encore ces jours derniers le *Temps*, qu'une telle œuvre de décision et de fermeté pouvait s'accomplir.

(Écho Pontoisien)

Autour de Dammartin

Juilly

La Louvetière. — L'historien local V. Offroy, dit, dans un de ses ouvrages :

Il y a à l'extrémité orientale du village de Juilly, un groupe de maisons qui en paraît détaché et qu'on appelle la Louvetière, je demandai à un habitant du lieu l'explication de ce nom. voici ce qu'il me répondit :

« Il y avait autrefois en cet endroit une maison isolée, elle était habitée par une pauvre famille voisine du bois de Juilly, dont les limites alors étaient moins distantes du village, un jour un enfant de cette famille allant au bois faire sa souée, trouva dans une bauge de petits animaux qui ressemblaient à des petits chiens, il les prit dans sa blouse et les rapporta à la maison. Son père en les voyant frémit du danger qu'avait couru son enfant,

c'étaient des petits loups. »

« Prévoyant que la louve, leur mère, en suivrait la trace, il se hâta de les enterrer non loin de sa demeure, la nuit on entendit de longs hurlements et le lendemain on vit la terre fouillée et les petits loups déterrés; la nuit suivante, la louve revint encore, mais elle était guetée, elle fut tuée et enterrée avec ses louveteaux dans ce lieu qui depuis lors fut appelé la Louvetière. »

« C'est ainsi, ajoute-t-il, que chaque mot a sa signification, comme chaque chose sa raison. »

Origine du Comté de Dammartin SES PREMIERS SEIGNEURS

A quelle époque faut-il placer l'origine du comté de Dammartin et quels en furent les premiers seigneurs ?

Il serait difficile de résoudre cette question d'une manière concluante, car les auteurs qui l'ont abordée se bornent à dire que cette origine remonte à une époque fort ancienne ou simplement qu'elle se perd dans la nuit des temps.

Bien que nos minutieuses recherches pour combler cette lacune regrettable, ne nous permettent pas de faire remonter l'origine du comté de Dammartin aux temps héroïques, nous n'en avons pas moins trouvé quelques détails curieux que nous rapportons ici, moins pour leur valeur documentaire, qu'à titre de curiosités bibliographiques.

La Bibliothèque nationale possède sous le n° 43.096, *fonds français*, une chronique manuscrite sur parchemin d'environ 450 pages d'une écriture très lisible du xv^e siècle, qui a pour titre : « *Histoire ancienne de Assailant et Gérard son fils, premiers comtes de Dammartin*, peu après Dagobert, roi de

France. Extraits et traduits du latin, des chroniques des rois de Cologne. »

Ce manuscrit est orné d'un frontispice en miniature, qui occupe les trois quarts de la première page et représente le comte Gérard, armé de pied en cap, combattant le roi des Frisons dans un tournoi. Les armoiries de la maison de Chabannes-Dammartin sont reproduites en deux endroits et intercalées dans le texte, qui, lui-même est rehaussé d'un grand nombre de lettres fleuronées, enluminées avec soin.

Cet ouvrage serait un véritable trésor si sa valeur historique pouvait être comparée à sa richesse d'exécution, malheureusement il n'en est rien et cette prétendue histoire n'est autre chose qu'un roman chevaleresque imaginé par quelque ingénieux troubadour désireux de gagner les bonnes grâces du comte de Dammartin, — probablement Antoine de Chabannes, — en lui donnant pour ancêtres des héros fameux dont l'existence est purement imaginaire (1).

D'après cette chronique, Assailant aurait reçu du roi Dagobert I^{er}, en récompense de ses services militaires, la terre de Dammartin, ainsi que le titre de comte de ce lieu, mais l'auteur de cette prétendue histoire d'Assailant et de Gérard s'occupe particulièrement de ce dernier et fait un récit très détaillé des démêlés qu'il eut avec un certain Gauffroy, roi des Frisons, qu'il combattit victorieusement après lui avoir enlevé sa femme.

Gérard de Dammartin, dit le manuscrit, avait battu près de Paris, l'armée de Gauffroy et fait de nombreux prisonniers, au nombre desquels se trouvait le duc de Bordeaux, qui fut conduit et enfermé avec les autres captifs dans le château de Dammartin.

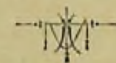
Gauffroy, pour se venger de cet échec, rassembla ses soldats et vint assiéger le château de Dammartin. « *qui lors estois un des fors et puissans chasteaux de France.* » Après d'inutiles efforts, Gauffroy se décida à lever le siège pour retourner vers Paris, où il fut de nouveau rejoint et vaincu par Gérard.

Quelque temps après, croyant pouvoir surprendre le château de ce comte, Gauffroy s'y rendit de nouveau, en toute hâte, avec ce qui lui restait de troupes, et le fit environner de toutes parts. « *le matin en suivant fist son appareil, pour le chastel assaillir, fist les fossés remplir, et toutes ses gens mettre à assaillir le dit chastel, car il seavoit bien que petit y avoit gens dedens. Si approchèrent et fist de toutes parts le chastel assaillir getter, lancer, traire et les murs à marteaux et picos de fer, casser et démolir, mais ceulx de dans se portèrent si vaillamment qu'il fallut les Frisons laisser l'assaut.* »

1. La grande lettre A qui orne la page 6 de ce manuscrit contient un écusson armorié qui, comme le fait fort judicieusement remarquer M. le comte H. de Chabannes, dans son intéressante histoire de sa Maison, « prouve surabondamment que la personne pour laquelle s'écrivait ce manuscrit n'était autre qu'Antoine de Chabannes : « cette lettre renferme un écusson écartelé au 1 et 4 de gueules au lion d'hermine. armé, lampassé et couronné d'or, qui est Chabannes; aux 2 et 3, fascé d'azur et d'argent de six pièces, à la bordure de gueules, qui est Dammartin, et sur le tout, en abîme, un écusson écartelé aux 1 et 4 palé de gueules et de vair de six pièces, au chef d'or, chargé de trois étoiles de gueules, qui est Châtillon; aux 2 et 3 palé d'azur et d'or de six pièces ». (*Hist de la maison de Chabannes*, t. 2, p. 336).

(a Suivre)

F. L.



DOCKS de la gare de Saint-Mard
DAMMARTIN-JUILLY
DESCHAMPS
(En face la Gare)

Charbons de terre — Charbon de forge - Coke - Anthracite - Boulets - Briquettes — Bois de construction - Ciments - Chaux - Sable - Mignonnette - Tuiles - Poteries - Briques - Carreaux - Tuyaux en grès vernissé.

Fer - Fonte - Tôle - Zinc - Plomb - Acier - Grillage et fil galvanisé - Pointes - Pelles - Bêches - Fourches - Lessiveuses. Seaux et tuyaux en tôle galvanisée.

Vente en détail aux prix du gros

A VENDRE

BON CHEVAL de coupe avec garantie
S'adresser au Bureau du Journal.

Librairie-Papeterie-Imprimerie
E. LEMARIÉ à Dammartin.

Année 1899

Grand choix

d'Almanachs variés

éphémérides, calendriers
 agendas
 de poche et de bureaux

ALMANACH le Briard,
175 pages illustrées . . . 0 fr. 50

ALMANACH de la PETITE GAZETTE
 de Dammartin et des Environs
illustré de 40 gravures . Ofr. 15

Vendu exceptionnellement
0 fr. 10 à tout acheteur de
 " la Petite Gazette "

AGENDAS réglés francs et centimes
 dos toile gaufrée, *Papier supér.* 0 fr. 55

AGENDAS couverture toile gaufrée,
 titre doré, réglure francs et cent. 0 fr. 65

AGENDAS 2 jours à la page
 réglure francs et centimes
 dos toile gaufrée, titre doré. 1 fr. 10
 — avec couverture pleine en toile
 gaufrée. *Papier supér.* 1 fr. 20

AGENDAS un jour par page
 papier très fort,
 réglés fr. et cent. reliure soignée en pleine
 toile avec titre doré. 2 fr. 50

EPHÉMÉRIDES de fantaisie
 depuis 25 centimes

PAPIERS A LETTRES
 de FANTAISIE

EN BOITES COMBINÉES
 25 feuilles, 25 enveloppes
 Vert — Mauve — Blanc — Rose —
 Gris — *Azur.*
 Couleurs séparées ou assorties
 30 - 40 - 50
 55 et 60 cent. la boîte.

PAPIER A MEMOIRE, BLANC, SATINÉ,
 Réglure Journal
 35 - 40 - 45 50 et cent. la main.

TIMBRES CAOUTCHOUC
 INITIALES ENTRELACÉES
 avec boîte métal. Ofr. 50

" **L'INCOMPARABLE** "
 Brillant Pompadour
 PRIX du FLACON (pinceau compris)
 1 fr. 25

Enveloppes bulles glacées
Format Commercial
 25 - 30 - 40 - 50 centimes le cent.

PRIME musicale gratuite

PIANISTES Lecteurs de la
PETITE GAZETTE
 Découpez ce bon et envoyez-le, avec votre
 adresse, à M. BAJUS, éditeur à Avesnes-le
 Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez *gratis*
 et *franco*, un joli morceau de musique pour
 piano

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Imp. E. Lemarié à Dammartin.